



Les expériences des réfugiés réinstallés en Belgique

Frank Caestecker - Ilse Derluyn

Etude réalisée à l'initiative de Myria

Mars **2017**



Pour un suivi sur le long terme des personnes réinstallées

Une politique de réinstallation à présent ancrée dans la politique migratoire belge

La pratique de réinstallation s'est implémentée timidement en Belgique, et de manière assez récente comparativement à certains pays qui ont une longue tradition de réinstallation. Après un projet pilote de 50 réinstallations en 2009 et la réinstallation de 25 réfugiés en 2011, la Belgique s'est dotée d'un programme structurel de réinstallation dès 2013. En 2013 et 2014, elle s'est donné l'objectif de réinstaller 100 personnes chaque année avec l'ambition d'augmenter ce chiffre graduellement les années suivantes. Mais au vu de la crise syrienne et des besoins croissants, le quota pour 2015 a été doublé, passant de 150 à 300. L'année suivante, ce chiffre a de nouveau quasiment doublé. La Belgique s'est en effet engagée à réinstaller 550 personnes par an en 2016 et en 2017.

L'organisation logistique en terme de sélection, d'accueil et de suivi doit donc rapidement s'adapter à cette nouvelle réalité et cela requiert des moyens humains et financiers conséquents. Afin de mettre cette importante logistique sur pied pour gérer cet afflux de réinstallés en Belgique, il est nécessaire d'avoir une compréhension objective des réinstallations passées. L'étude de Ilse Derluyn et Frank Caestecker est un apport précieux, voire nécessaire, pour cet exercice. Elle présente le point des vues de personnes réinstallées en Belgique lors des deux premières réinstallations en 2009 et 2011. Les chercheurs ont interviewé une partie de ces réinstallés de manière longitudinale, ce qui a permis aux chercheurs de suivre ces personnes à plusieurs moments du processus de réinstallation. Elle met en lumière les difficultés pratiques rencontrées par les réinstallés à chaque étape du processus, mais également leur ressenti positifs et négatifs pendant la sélection, le trajet, l'installation et l'intégration en Belgique.

Myria, qui faisait encore partie du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme à l'époque, a mis en route cette étude en 2010 grâce à un cofinancement du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. L'étude est aujourd'hui disponible dans son intégralité sur www.myria.be. La présente note résume quelques-uns des principaux constats émanant de cette recherche et propose quelques réflexions pour une meilleure politique de réinstallation.

La réinstallation en Belgique¹ :

- **2009** : La Belgique s'engage à installer 50 personnes pour un projet pilote. Ils seront 47 réfugiés à être effectivement réinstallés :
 - 26 irakiens provenant de Syrie (16 femmes et 10 enfants),
 - 3 femmes et 7 enfants provenant de Jordanie,
 - 11 Palestiniens du camp al-Tanf.
- **2011** : Décision du gouvernement fédéral de réinstaller 25 réfugiés africains qui avaient fui en Tunisie après le début de la révolution en Libye.
 - 5 familles et 3 femmes seules de nationalité érythréenne,
 - 1 famille et 2 femmes seules de nationalité congolaise.
- **2013** : La Belgique se dote d'un programme structurel de réinstallation. Pour l'année 2013, elle s'engage à réinstaller 100 réfugiés et donne la priorité aux individus particulièrement vulnérables de la Région des Grands Lacs en Afrique. 100 réfugiés seront réinstallés, parmi lesquels :
 - 31 Burundais,
 - 65 Congolais (RD Congo),
 - 4 personnes originaires d'autres pays.
- **2014** : La Belgique fixe de nouveau le quota à 100 réfugiés : 75 Syriens ayant fui vers la Turquie et 25 Congolais ayant fui au Burundi. Mais, au final, seuls 28 Syriens et 6 Congolais seront effectivement réinstallés en 2014.
- **2015** : En raison de la crise syrienne, le gouvernement augmente son quota prévu de 150 à 300 (225 Syriens ayant fui au Liban et 75 Congolais ayant fui au Burundi). Ils seront finalement 188 Syriens et 88 Congolais à être réinstallés cette année-là.
- **2016** : La Belgique se fixe comme objectif de réinstaller 550 réfugiés, principalement syriens. Le 9 novembre 2016, 424 Syriens et 4 Congolais (RDC) avaient été réinstallés.
- **2017** : La Belgique se fixe le même objectif qu'en 2016.

Quelques constats mis en lumière par l'étude

- De manière générale, les interviews témoignent de fort **décalages entre les attentes** vis-à-vis de la réinstallation en Belgique **et la réalité** vécue. Avant un départ vers une nouvelle vie dans un autre pays dont on connaît très peu de choses, il est tout à fait normal de rêver et d'imaginer. Rendre ces rêves proches de la réalité en diminuant les attentes est difficile pour l'équipe chargée de préparer les réinstallés. Les déceptions sont normales mais il est important d'en être conscient, de continuer à travailler pour que ces attentes correspondent au mieux à la réalité via différents canaux d'informations avant l'arrivée, même s'il est impossible de savoir ce qui sera compris dans ce qui est dit.
- Parmi ces désillusions, on peut citer l'espoir d'obtenir rapidement la **nationalité belge**. Beaucoup l'ont exprimé et voyaient dans ce moyen la manière de tourner définitivement la page d'un passé fait d'incertitudes, mais aussi pour se sentir complètement accepté et de ne plus être considéré comme un étranger dans leur nouveau pays. Mais un changement législatif a été opéré entretemps et a durci considérablement les conditions nécessaires pour obtenir la nationalité belge, par rapport à ce qu'on leur avait dit avant leur départ vers la Belgique. Ceux qui ont tout de même déjà pu l'obtenir en sont très fiers.
- Une autre source de déception et d'incompréhension est la **différence entre le traitement** offert par les autorités belges aux **enfants mineurs et** celui offert à ceux qui sont à peine **majeurs**. Des parents réinstallés sont très affectés de ne pouvoir solliciter le regroupement familial que pour certains de leurs enfants, car ceux qui ont atteint l'âge de 18 ans ne peuvent plus y recourir. En ce qui concerne le processus d'intégration, des parents livrent également leur désarroi pendant les interviews en expliquant qu'à partir du moment où leurs enfants deviennent majeurs, ils sont poussés à travailler directement par les CPAS au lieu d'être encouragés à poursuivre leurs études.
- Une nouvelle fois, les multiples **obstacles à l'intégration des chefs de famille monoparentale** sont mis en avantⁱⁱ : comment suivre des cours de langues, des formations et travailler quand il faut être disponible pour conduire plusieurs enfants à l'école ou à la crèche et aller les rechercher, les garder lorsqu'ils sont malades, etc. Ces difficultés, chaque parent y est confronté au quotidien, mais comment faire quand on n'a aucun contact en Belgique pour aider à garder les enfants et qu'on n'a pas d'argent non plus pour payer quelqu'un pour les garder ? Le désarroi de ces parents, qui ont pourtant besoin de suivre des formations pour apprendre la langue afin qu'ils puissent dialoguer avec le corps enseignant et suivre la

scolarité de leurs enfants, est d'autant plus criant qu'il ressort que les réinstallés se voient comme une génération sacrifiée, qui met tous ses espoirs dans l'avenir de leur enfants. Ne pas pouvoir les aider scolairement et les voir reléguer dans les filières d'éducation les plus faibles crée également une forte déception par rapport aux espoirs investis dans la réinstallation.

- De manière générale, on ressent également à la lecture de ce rapport que les réinstallés restent au fil du temps avec énormément de questions sans réponses sur des sujets aussi divers que la vie quotidienne, des documents administratifs, la scolarité, les possibilités de suivis médicaux, etc. Le suivi qu'ils ont reçu, aussi intense et de qualité qu'il ait pu être, ne permet pas de répondre à toutes leurs interrogations sur le long terme. Quel que soit le sujet, les réinstallés manquent de contacts à qui poser ces questions. Les interviews manifestent aussi un fort désir de créer des liens avec des personnes vivant en Belgique. Mais, malgré toute leur bonne volonté et de nombreux efforts, ces contacts restent difficiles à créer et à maintenir. Au bout du compte, à l'exception des contacts entretenus via des communications téléphoniques ou par internet avec leur famille vivant dans d'autres pays, les réinstallés souffrent de **solitude** et d'**isolement**.

- C'est d'autant plus vrai pour ceux qui vivent loin des agglomérations. Ceux qui ont été réinstallés en **région rurale** éprouvent **davantage de difficultés**. D'abord en terme d'accessibilité par rapport aux cours de langues, de classes d'intégration, de formations qualifiantes, de soins médicaux, etc., car ils dépendent directement des transports en commun. Ensuite, en terme de contacts sociaux, car ils se trouvent éloignés de personnes parlant leur langue qui pourraient les aider. Nombre d'entre eux se sont dirigés par la suite vers les grandes villes où ils pouvaient compter sur l'appui d'un réseau social de personnes ayant une origine ou religion commune.

- Certains réfugiés réinstallés ont été menottés le temps du **trajet** entre le camp de réfugié où ils résidaient et leur avion pour la Belgique. Certains ont même dû passer une nuit en prison. L'expérience d'être traité comme des criminels et de devoir cohabiter dans des cellules avec des personnes potentiellement dangereuses a fortement traumatisé les personnes qui en ont vécu l'expérience. Souvent très proches des zones de conflits, les réinstallations se passent le plus souvent dans des contextes politiques et diplomatiques tendus, il est cependant très important de bien négocier les transferts avec les pays de résidence et de transit pour éviter au maximum ce genre de problèmes.

- **L'arrivée à l'aéroport** de Zaventem est considéré par les chercheurs comme un moment important

symboliquement, tel un rite de passage, à ne pas négliger. Les personnes qui ont été accueillies à l'aéroport de Zaventem par un représentant belge impliqué dans le processus de réinstallation qu'ils avaient pu rencontrer auparavant lors du processus de sélection a été vécu très positivement. S'il n'est pas toujours possible d'envoyer des représentants dans le pays où résident les futurs réinstallés pour des raisons de sécurité, il peut être intéressant d'utiliser d'autres techniques (via des vidéo-conférences ou des enregistrements vidéos). Un visage connu et considéré comme bienveillant, qui puisse faire le lien à plusieurs moments du processus de réinstallation, rassure.

Ce n'est qu'à partir d'études qualitatives qui requièrent des entretiens et un suivi sur le long terme qu'on arrive à des conclusions de cette qualité. La mise en lumière des éléments qui freinent une bonne intégration est primordiale pour adapter le processus de réinstallation et ce, à chaque étape. Il est nécessaire d'améliorer les différentes problématiques exposées ci-dessus. Heureusement, les acteurs de terrain qui encadrent, organisent et qui font le suivi des réinstallés sont conscients de la plupart de ces problèmes. Ils ont d'ailleurs

adapté le processus de réinstallation sur bien des aspects à partir des problématiques qu'ils avaient identifiées. Mais certaines dépassent leurs compétences et leur capacité d'agir. Et malheureusement, ils ne disposent pas de suffisamment de moyens pour continuer à suivre les réinstallés sur le long terme.

Si les acteurs de terrain sont bien au fait des difficultés rencontrées par les réinstallés, il n'en est pas forcément de même pour toutes les personnes impliquées dans le processus de décision concernant la réinstallation. Les personnes qui décident des moyens financiers, des méthodes, des profils et des autres aspects de réinstallation ont besoin de connaître les conséquences de leurs décisions. Il est donc essentiel de faire un monitoring sur le long terme des personnes réinstallées pour pointer les problèmes et trouver les manières de les résoudre, afin que les plus hautes instances soient informées le mieux possible et puissent prendre des décisions éclairées, qui ne peuvent au final être que bénéfiques tant pour les réinstallés que pour l'ensemble de la société belge.

Un monitoring des réfugiés réinstallés n'est pas forcément coûteux

Si les auteurs de l'étude proposent un encodage contraignant et coûteux de données sur les réinstallés, il apparaît qu'un système alternatif pourrait offrir une meilleure efficacité pour un moindre coût. La plupart des données utiles pour une analyse longitudinale sur l'insertion socio-professionnelle des réinstallés sont en effet déjà encodées dans des bases de données de l'État et peuvent être extraites via une demande à la Banque carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) moyennant l'accord de la Commission vie privée. Des données telles que la position sur le marché du travail, le niveau d'étude ou les aides sociales accordées sont ainsi directement analysables. L'encodage n'est donc pas nécessaire, il faut juste prévoir une demande de données et une petite équipe de chercheurs sur une période limitée pour faire l'analyse. Ce type d'étude a déjà été menée sur l'ensemble des personnes ayant demandé l'asile entre 2001 et 2010ⁱⁱⁱ et est faite tous les deux ans, de manière récurrente, dans le Monitoring socio-économique^{iv} du SPF Emploi et d'Unia pour l'ensemble des personnes en âge de travailler résidant en Belgique.

Lors de l'analyse, si l'on s'intéresse à l'insertion socio-professionnelle des réinstallés, il est toutefois essentiel de prendre en compte la spécificité de leurs profils, en particulier celle des personnes dites « vulnérables » telles que les personnes nécessitant des soins médicaux, les personnes âgées, les chefs de famille monoparentale, etc.). Ceux-ci ont, par définition, davantage de difficultés à trouver un emploi et ils ne pourraient être comparés à d'autres groupes sans prendre en compte cette spécificité.

Mais un monitoring doit pouvoir aller au-delà de la question du marché du travail, il doit aussi interroger d'autres aspects qui prennent en compte le niveau de bien-être dans la société d'accueil, les besoins des personnes réinstallées et les adaptations à mettre en place dans le processus de réinstallation. Il paraît donc nécessaire d'instaurer également un suivi à partir d'entretiens afin de continuer à étudier ces questions. On pourrait alors imaginer d'ajouter un nombre limité d'entretiens semi-directifs à l'analyse statistique. Ceux-ci permettraient non seulement de comprendre les résultats statistiques, mais aussi et surtout de cibler les problématiques et les freins rencontrés par les individus dans leur processus de réinstallation et d'intégration en Belgique.

Pour aller plus loin : quelques réflexions émanant des conclusions de l'étude

Les éléments émanant de cette étude présentés plus haut mènent le lecteur à réfléchir aux possibilités d'adapter l'organisation de la réinstallation sur plusieurs aspects. Voici trois questions sur l'organisation du processus de réinstallation qui ont pour objectif de relancer le débat dans le but que la réinstallation se passe aux mieux pour tous les acteurs impliqués.

- 1) Quels sont les avantages et inconvénients sur le court, moyen et long terme d'une installation des réinstallés en milieu rural ou urbain ?
- 2) Quels sont les besoins spécifiques sur le court, moyen et long terme des profils vulnérables sélectionnés et comment les prendre en compte ?
- 3) Pourrait-on utiliser des réseaux d'entraide déjà existant tels que des membres de la famille ou des amis vivant déjà en Belgique et prêts à aider les réinstallés après leur installation ? Si oui, comment ?

ⁱ Voir : European Migration Network, *Resettlement and humanitarian admission in Belgium. Study of the Belgian Contact Point of the European Migration Network (EMN)*, Novembre 2016, p. 5 et p. 68, disponible sur <http://www.emnbelgium.be/>

ⁱⁱ Rea A., Wets J. (ed.), *The Long and Winding Road to Employment. An Analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium*, Gand, Academia Press, 2014, disponible sur: <http://www.myria.be/fr/publications/careers-the-long-and-winding-road-to-employment>

ⁱⁱⁱ Ibidem.

^{iv} SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Centre interfédéral pour l'égalité des chances, *Monitoring socio-économique 2015 Marché du travail et origine*, disponible sur : <http://unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socio-economique-deuxieme-rapport>